

ACTUALITÉS

« OF+ », le premier contrat de confiance entre OPCA et organismes de formation



Un contrat de confiance

En adéquation avec la volonté des pouvoirs publics, « *OF+ fonde la contractualisation entre OPCA et organismes de formation sur une relation de confiance* », a souligné Brigitte Zago-Koch lors de la présentation du contrat.

Opcalia s'engage en effet, avec ce contrat d'un nouveau genre, **à verser 30% du financement à l'organisme de formation signataire dès le démarrage de la formation** mais également, à régler **100% des frais de formation, même si la formation n'est réalisée qu'à 90%** à condition qu'elle ait atteint ses objectifs.

Découvrez notre nouveau contrat de confiance «OF+» :

[VOIR LE DOCUMENT](#)

Quand la dématérialisation facilite la formation

« *La signature de ce contrat est le début du mouvement de simplification en formation professionnelle. C'est une avancée significative et nous souhaitons qu'elle soit généralisée* », a affirmé Carine Chevrier.

Avec une **dématérialisation généralisée** des documents et des **factures pouvant faire office d'attestation de présence ou d'assiduité**, c'est aussi la simplification administrative que vise le contrat OF+. Yves Hinekint, Directeur général d'Opcalia, a confirmé qu'il souhaitait poursuivre les efforts en la matière, en imaginant s'appuyer par exemple sur la signature électronique pour les attestations de présence.

Au-delà de cette nouvelle contractualisation entre organismes de formation et OPCA, Jean Wemaère, Président de la FFP, voit dans la simplification un moyen d'améliorer l'accès au plus grand nombre à la formation professionnelle continue.

Les organismes de formation signataires sont : Abilways, Aftral, APAVE, BERLITZ, C&D Compétences, CCI France, CESI, CFPB, CIEFA, CIEFA Rhône Alpes, LINGUAPHONE, M2I, Nextformation, Orsys, SOCOTEC, TELELANGUE, Wall Street English.

[Téléchargez le communiqué de presse](#)



Accéder aux webservices Opcalia

Opcabox est le portail extranet sécurisé d'Opcalia. Il permet à chaque entreprise adhérente d'accéder à son compte formation et à un ensemble de webservices...

[EN SAVOIR PLUS](#)



« Après la réforme de la formation professionnelle : la qualité de la formation »

Entreprise & Personnel organise le mardi 7 juillet 2015 un débat sur le thème « Après la réforme de la formation professionnelle: la qualité de la formation », auquel Opcalia participe...

[EN SAVOIR PLUS](#)

En savoir +

contactez [Olivier Gauvin](#), Directeur de l'offre de formation.

Le contrat OF+ est proposé aux organismes de formation en règle de leurs obligations administratives, fiscales et sociales, qui justifient de plus de 3 ans d'existence et dont le nombre de dossiers de formation avec Opcalia est supérieur à 300 par an.

OPCALIA
PROMOTEUR DE COMPÉTENCES

devient **AKTO**
L'humain au cœur des services

www.opcalia.com